

janvier dernier. La question n° 1,907 concerne la décision du gouvernement fédéral de ne pas exposer le système Telidon à INTELCOM 80, à Los Angeles; j'avais en effet demandé pourquoi il en avait été ainsi. J'avais aussi posé des questions connexes sur la promotion de ce système. Comme le sait le secrétaire parlementaire, je suis le porte-parole de ce côté-ci en matière de communications. Je pense que cette question touche le grand domaine des communications et qu'on aurait pu y répondre il y a longtemps.

Madame le Président, l'autre question que je porte à votre attention est la question n° 1,908 qui concerne la société Radio-Canada et la possibilité pour les stations indépendantes d'emprunter les documentaires de cette société. Il s'agit là aussi d'une question très simple à laquelle on aurait bel et bien pu répondre en deux mois et demi.

● (2130)

Je pense que les retards remettent sérieusement en cause l'utilité des questions inscrites au *Feuilleton*. En effet, si des questions aussi simples que celle-ci y restent inscrites deux mois et demi à trois mois, le *Feuilleton* n'est plus d'aucune utilité quand il s'agit d'obtenir des informations.

Les députés au Parlement font inscrire des questions au *Feuilleton* parce que, premièrement elles sont de caractère technique, de sorte qu'ils ne peuvent pas les poser pendant la période des questions et, deuxièmement, parce qu'ils estiment qu'on doit y répondre publiquement. C'est là la fonction que remplit le *Feuilleton*. Ce qui se passe en réalité, c'est que nous inscrivons des questions qui restent inscrites indéfiniment; aucune réponse n'est donnée, ce qui rend cette formule complètement inutile. Plus de 200 questions y figurent avant celle que j'ai fait inscrire le 9 décembre et dont j'ai parlé. J'ai donc deux questions sur les 200 qui figurent au *Feuilleton* et auxquelles on n'a pas répondu. Il me semble donc que le système actuel soit très peu satisfaisant pour tous les représentants de la Chambre, puisque les députés de tous les bords y font inscrire des questions auxquelles on ne répond pas.

J'estime qu'il incombe au secrétaire parlementaire de dire aux députés quelles mesures il entend prendre pour qu'on réponde, dans un laps de temps raisonnable, aux questions qui figurent au *Feuilleton*. S'il n'est pas en mesure de le faire, il y aurait peut-être lieu de demander au comité permanent de la procédure et de l'organisation d'étudier le processus actuel pour voir s'il y aurait d'autres moyens qui permettraient aux députés d'exiger ce genre d'information et de l'obtenir du gouvernement dans un délai raisonnable.

M. Collette: Madame le Président, j'approuve sur un point le député d'en face et je trouve effectivement qu'on devrait demander au comité permanent de la procédure et de l'organisation d'étudier ce dossier des questions au *Feuilleton*. Au cours de l'automne dernier, j'ai eu l'occasion de faire remarquer publiquement qu'un député avait fait inscrire de nombreuses questions au *Feuilleton* dont les réponses coûteraient très cher. A la suite de cela, un débat public s'est engagé entre le député de Leeds-Grenville (M. Cossitt), d'autres députés et moi-même. J'approuve le député sur ce point et je le félicite d'avoir soulevé cette question ce soir. Peut-être devrions-nous en effet étudier cet aspect de nos travaux.

Le député a dit qu'il fallait attendre beaucoup de temps pour obtenir une réponse. J'ai répété à de nombreuses occa-

sions que nous avons répondu à près de 80 p. 100 des questions qui figurent au *Feuilleton*. Je voudrais bien qu'on réponde à 100 p. 100 d'entre elles, mais la session n'est pas terminée. Prenons l'exemple de la question 1907 portant sur le système Telidon, que le député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) a fait inscrire. Voici la troisième partie de la question du député:

Le gouvernement a-t-il une idée des budgets de promotion consacrés aux systèmes concurrents fabriqués dans d'autres pays et, dans l'affirmative, quels sont ces budgets?

Il est bien ambitieux de nous demander d'obtenir ces renseignements dans l'espace de deux mois, trois mois, voire six mois. Il nous faut chercher à savoir qui sont nos concurrents et ce n'est pas toujours facile, car tous les pays ne sont pas prêts à nous donner ces renseignements.

Si je me suis tellement étendu sur la question, c'est simplement pour essayer de donner suite aux questions très sincères du député d'en face.

M. Stevens: Madame le Président, je voudrais demander au secrétaire parlementaire s'il peut expliquer à la Chambre pourquoi je n'ai pas encore reçu de réponse à la question n° 1774 que j'ai posée il y a plus de quatre mois. Cette question a trait aux dépenses que compte effectuer la Société de Havilland Aircraft of Canada Ltd. pour a) la publicité, b) la publication gratuite ou subventionnée et c) toute autre information transmise au public. Je soulève la question parce que, comme nous le savons tous, ces dépenses constituent l'un des malheureux crédits de \$1 compris dans le budget supplémentaire des dépenses et dans le bill qui a été adopté par la Chambre hier soir. A mon avis, il est inexcusable que, quatre mois plus tard, le gouvernement n'ait pas encore jugé bon d'indiquer à la Chambre ce que la société a dépensé pour les choses que je mentionnais dans ma question.

M. Collette: Madame le Président, je suis heureux que l'on nous interroge à propos de cette question parce que cela me permet d'expliquer certaines des difficultés que j'éprouve lorsqu'il s'agit de répondre à de telles questions à la Chambre.

La question posée par le député de York-Peel (M. Stevens), soit la question n° 1774 au sujet de de Havilland Aircraft of Canada, a trait à une société qui est, je pense, une société de la Couronne ou une société dont l'actionnaire le plus important est le gouvernement du Canada. Le député doit cependant comprendre que de Havilland Aircraft doit fonctionner comme une société normale et doit donc garder certains renseignements secrets si elle veut rivaliser avec les autres sociétés. A cause de cela, lorsqu'on nous pose des questions de ce genre à propos des pratiques commerciales des sociétés de la Couronne ou de toute autre société qui reçoit un appui considérable du gouvernement fédéral, nous devons tenir compte du fait—et je suis certain que les députés d'en face en tiendraient compte aussi, vu qu'ils appuient le principe de la libre entreprise—que nous ne pouvons pas publier tous les renseignements relatifs à de telles sociétés sans nuire à leur activité commerciale. Cela pourrait très bien expliquer le retard à répondre à cette question. Cependant, je signale encore une fois au député de York-Peel qu'il faut définir ce qui constitue un retard. Le cas de chaque société doit être évalué séparément.

Le député de Leeds-Grenville a posé certaines questions au sujet des documents Taschereau. Cette affaire a été mention-